

Le rôle des CSSCT dans la prévention des risques professionnels

Du signal terrain au plan de prévention suivi

Finalité du guide	Donner aux délégués syndicaux, élus CSE et membres de CSSCT une méthode opérationnelle pour identifier les risques, instruire les alertes, proposer des actions de prévention et vérifier leur mise en œuvre.
--------------------------	---

Public cible	Usage recommandé	Résultat attendu
DS, élus CSE, membres CSSCT, représentants de proximité et relais de section	Préparation CSSCT, visites de sites, enquêtes, consultations CSE, négociations QVCT et traitement des alertes	Risques objectivés, actions datées, responsabilités clarifiées et suivi visible pour les salariés

CFE-CGC Mutualité | Santé, sécurité et conditions de travail

Sommaire

Introduction - Pourquoi ce guide ?

1. Situer la CSSCT dans la gouvernance du CSE
2. Repérer et hiérarchiser les risques professionnels
3. Organiser les visites et enquêtes
4. Exploiter les données de prévention
5. Construire un plan d'action efficace
6. Travailler avec les acteurs de prévention
7. Informer les salariés sans exposer les situations
8. Piloter les résultats et les suites
9. Fiches pratiques et modèles

Introduction

Pourquoi ce guide ? Transformer les alertes en prévention durable

La CSSCT est une commission du CSE spécialisée dans la santé, la sécurité et les conditions de travail. Elle permet d'approfondir les sujets, de préparer les travaux du comité et de suivre les actions de prévention au plus près du travail réel.

Changement de posture recherché	Passer d'une logique réactive, centrée sur l'accident ou l'alerte isolée, à une logique de prévention primaire fondée sur l'analyse des causes, la participation des salariés et le suivi des engagements.
--	--

Les cinq réflexes structurants

- Partir du travail réel et non des seules procédures prescrites.
- Objectiver chaque alerte par des faits, des données et des témoignages protégés.
- Hiérarchiser les risques selon gravité, fréquence et nombre de salariés exposés.
- Transformer chaque constat en action, responsable, échéance et indicateur.
- Rendre compte régulièrement au CSE et aux salariés des suites obtenues.

1. Situer la CSSCT dans la gouvernance du CSE

Une commission spécialisée, sans substitution au CSE

Repère	Principe	Conséquence pratique
Mise en place	Obligatoire dans les entreprises et établissements distincts d'au moins 300 salariés, ainsi que dans certains établissements à risques particuliers	Vérifier le périmètre, l'accord de fonctionnement et les moyens alloués
Délégation	Le CSE peut déléguer tout ou partie de ses attributions santé-sécurité-conditions de travail	Formaliser précisément les sujets confiés à la commission
Limites	La CSSCT ne décide pas du recours à l'expert et n'exerce pas les attributions consultatives du CSE	Préparer les dossiers et faire remonter les décisions au CSE
Pilotage	La commission prépare, analyse, propose et suit	Organiser une boucle CSSCT - CSE - direction - terrain

Message clé	La CSSCT instruit et prépare ; le CSE conserve les décisions et consultations qui relèvent de sa compétence.
--------------------	--

2. Repérer et hiérarchiser les risques professionnels

Construire une lecture globale des expositions

Famille de risques	Exemples dans la mutualité	Points à examiner
Risques psychosociaux	Charge, injonctions contradictoires, tensions usagers, perte de sens	Organisation, objectifs, autonomie, soutien managérial
Risques liés aux outils numériques	Hyperconnexion, surveillance, interruptions, défaut d'ergonomie	Canaux, charge cognitive, droit à la déconnexion
Risques physiques	Postures, écran, déplacements, chutes, manutention	Équipements, locaux, formation, aménagements
Risque d'agression	Incivilités, menaces, appels difficiles, accueil du public	Procédures, effectifs, soutien post-incident
Risques liés aux transformations	Réorganisations, déménagements, nouveaux outils, sous-effectif	Anticipation, conduite du changement, impacts métier
Risques spécifiques	Handicap, grossesse, travail isolé, horaires atypiques	Adaptation individuelle et prévention collective

Méthode de priorisation

Classer les sujets selon quatre critères : gravité potentielle, fréquence d'exposition, population concernée et niveau de maîtrise existant.

3. Organiser les visites et enquêtes

Étape	Action	Livrable
Préparer	Définir le périmètre, les situations à observer et les documents utiles	Trame de visite
Observer	Regarder le travail réel, les flux, les espaces et les outils	Constats factuels
Écouter	Recueillir les perceptions sans chercher immédiatement une solution	Verbatim anonymisés
Analyser	Identifier causes immédiates, organisationnelles et systémiques	Arbre des causes / causes racines
Proposer	Formuler des mesures de prévention primaire, secondaire et tertiaire	Plan d'action
Suivre	Contrôler la réalisation et l'efficacité des mesures	Revue d'avancement

Point de vigilance

Une visite n'est pas une inspection disciplinaire. Elle vise à comprendre les situations de travail et à prévenir les risques.

4. Exploiter les données de prévention

Croiser les sources pour éviter les angles morts

Source	Ce qu'elle apporte	Question CSSCT
DUERP et programme annuel de prévention	Cartographie officielle et actions annoncées	Les risques réels sont-ils correctement évalués et actualisés ?
Accidents du travail / maladies professionnelles	Événements, fréquence, gravité, récurrences	Quelles causes et quelles mesures correctives ?
Absentéisme et arrêts	Signaux de fatigue ou de désorganisation	Les écarts sont-ils localisés par métier ou site ?
Baromètres et enquêtes	Perception de la charge, du soutien et du climat	Les résultats donnent-ils lieu à des actions ?
Alertes terrain et réclamations	Situations concrètes et émergentes	Les alertes sont-elles tracées et traitées ?
Données RH	Turnover, mobilité, formation, vacance de postes	Existe-t-il un lien avec les conditions de travail ?
Médecine du travail	Tendances anonymisées de santé au travail	Quelles mesures collectives recommander ?

Réflexe DS

Croiser au moins trois sources avant de conclure : donnée chiffrée, observation du travail et expression des salariés.

5. Construire un plan d'action efficace

Niveau de prévention	Objectif	Exemple
Primaire	Supprimer ou réduire le risque à la source	Revoir la charge, les effectifs, l'organisation ou l'outil
Secondaire	Renforcer les capacités à faire face	Formation, procédure, soutien managérial
Tertiaire	Limitier les conséquences d'un dommage	Accompagnement post-incident, retour au travail, suivi médical

Règle d'action

Privilégier les mesures qui modifient l'organisation du travail avant celles qui reposent uniquement sur l'adaptation individuelle du salarié.

Action	Responsable	Échéance	Indicateur
Reformuler le risque et sa cause principale	CSSCT / direction	Date précise	Risque validé
Définir la mesure corrective	Direction métier / RH	Date précise	Action engagée
Identifier les moyens nécessaires	Direction	Date précise	Budget / ressources
Tester puis généraliser	Site pilote	Date précise	Résultat du test
Évaluer l'efficacité	CSSCT / CSE	Date de revue	Écart avant/après

6. Travailler avec les acteurs de prévention

Coordonner les expertises sans diluer les responsabilités

Acteur	Apport	Attente CSSCT
Service de prévention et de santé au travail	Expertise médicale et prévention collective	Préconisations anonymisées et suivi des expositions
Préventeur / HSE	Méthodes, évaluations et plans de prévention	Données actualisées et actions traçables
RH	Organisation, absentéisme, formation, maintien dans l'emploi	Décisions et moyens adaptés
Managers	Connaissance du travail quotidien	Mise en œuvre et remontée des difficultés
Salariés	Expertise du travail réel	Participation protégée et retour sur les suites
CARSAT / ANACT / inspection du travail	Appui externe selon les situations	Conseil, contrôle ou accompagnement
Expert habilité du CSE	Analyse indépendante sur les sujets prévus par la loi	Mission décidée par le CSE

Bonne pratique

Organiser au moins une revue annuelle commune : risques prioritaires, indicateurs, actions en retard et besoins d'appui externe.

7. Informer les salariés sans exposer les situations

À faire	À éviter	Support
Communiquer les constats collectifs	Diffuser des détails identifiants	Synthèse CSSCT
Expliquer les actions et échéances	Promettre un résultat non arbitré	Tableau de suivi
Rappeler les canaux d'alerte	Mettre en cause publiquement une personne	Fiche pratique
Partager les avancées et retards	Minimiser les alertes sans analyse	Point d'information
Recueillir les retours après action	Clore un sujet sans vérifier l'efficacité	Questionnaire court

Visibilité syndicale

La crédibilité vient moins du volume de communication que de la capacité à démontrer : alerte reçue, risque analysé, action obtenue, résultat vérifié.

8. Piloter les résultats et les suites

Un tableau de bord simple, régulier et orienté décision

KPI	Définition	Fréquence
Alertes reçues	Nombre d'alertes par site et famille de risques	Mensuelle
Alertes traitées	Part ayant reçu une réponse et une action	Mensuelle
Délai de traitement	Temps moyen entre alerte et décision	Mensuelle
Visites réalisées	Visites effectuées / prévues	Trimestrielle
Actions en retard	Part des actions dépassant l'échéance	Mensuelle
Accidents et incidents	Fréquence, gravité et récurrence	Trimestrielle
Risques DUERP actualisés	Risques revus après changement ou événement	Semestrielle
Efficacité des actions	Écart observé avant/après intervention	À chaque revue

Rituel recommandé

À chaque réunion : 1) faits nouveaux, 2) actions en retard, 3) décisions attendues, 4) visites à programmer, 5) communication aux salariés.

9. Fiches pratiques et modèles

Fiche 1 - Checklist avant une CSSCT

Question	Oui / Non	Action à mener
Les alertes terrain sont-elles consolidées ?		Classer par gravité et fréquence
Les données nécessaires sont-elles disponibles ?		Demander les documents manquants
Les actions antérieures sont-elles suivies ?		Mettre à jour le tableau de bord
Une visite ou enquête est-elle nécessaire ?		Définir objectif et participants
Les décisions attendues sont-elles explicites ?		Formuler les demandes
Une restitution aux salariés est-elle prévue ?		Préparer une synthèse accessible

Fiche 2 - Pitch DS en 30 secondes

Pitch

La CSSCT transforme les alertes du terrain en actions de prévention. Notre rôle est d'objectiver les risques, d'obtenir des mesures concrètes et de vérifier qu'elles améliorent réellement les conditions de travail.

Fiche 3 - Trame de visite de site

Rubrique	Questions utiles	Preuve attendue
Organisation	La charge, les priorités et les moyens sont-ils cohérents ?	Planning, effectifs, observations
Environnement	Les locaux, postes et équipements sont-ils adaptés ?	Photos autorisées, mesures, constats
Outils	Les outils soutiennent-ils le travail sans surcharge ?	Irritants et incidents
Collectif	L'équipe dispose-t-elle de temps de coopération ?	Rituels et retours salariés
Management	Les arbitrages et soutiens sont-ils disponibles ?	Modalités d'escalade
Prévention	Les risques sont-ils connus et les consignes appliquées ?	DUERP, formations, procédures
Suites	Qui fait quoi et pour quand ?	Plan d'action daté

Fiche 4 - Plan d'action en 90 jours

Période	Action	Livrable
Jours 1 à 20	Cartographier les risques, alertes, accidents et actions en retard	Diagnostic partagé
Jours 21 à 40	Programmer les visites et prioriser trois risques majeurs	Feuille de route CSSCT
Jours 41 à 60	Analyser les causes et formuler des mesures SMART	Plan de prévention
Jours 61 à 75	Faire arbitrer les moyens et responsabilités par le CSE et la direction	Décisions formalisées
Jours 76 à 90	Contrôler les premières actions et communiquer les résultats	Tableau de bord et synthèse salariés

Synthèse exécutive

- La CSSCT est obligatoire dans les entreprises et établissements distincts d'au moins 300 salariés, ainsi que dans certains établissements à risques particuliers.
- Elle exerce les attributions santé-sécurité-conditions de travail que le CSE lui délègue, sans se substituer au CSE pour les consultations et le recours à l'expertise.
- Les visites, enquêtes et analyses doivent partir du travail réel et rechercher les causes racines.
- La prévention efficace privilégie les actions à la source, assorties d'un responsable, d'une échéance et d'un indicateur.
- La transparence sur les suites données aux alertes renforce la confiance des salariés et la visibilité de l'action syndicale.

À retenir	La CSSCT est un outil syndical essentiel pour protéger la santé au travail. Sa valeur repose sur une méthode simple : observer, objectiver, décider, suivre et rendre compte.
------------------	---

Repères juridiques mobilisés : Code du travail, art. L. 2315-36 à L. 2315-39 relatifs à la CSSCT ; art. L. 2315-38 sur les attributions déléguées ; art. L. 2312-13 sur les inspections et enquêtes du CSE. Les accords d'entreprise précisent utilement la composition, les moyens, la fréquence des réunions et les modalités de fonctionnement.